



Envoyé en préfecture le 12/10/2023  
Reçu en préfecture le 12/10/2023  
Publié le 13 OCT, 2023  
ID : 033-213304470-20231004-066\_2023-DE

Département de la GIRONDE  
Arrondissement de LIBOURNE  
Canton de COUTRAS  
Commune de  
**SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES**



*République Française*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 13
- > votants : 17

Réf. : 066/2023

**OBJET : CONVENTION CALI – MISE A DISPOSITION TERRAIN DE SPORT**

Le quatre octobre deux mille vingt-trois à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 27 septembre 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

**PRESENTS :** Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, M. Franck OBERG, Mme Florence PREVOT Marie-José TERRIEN, Mme Véronique GERARD, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

**ABSENTS :** M. Jean-Louis CHABROLLES (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), Mme Patricia VIAUD (*procuration donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT*), M. Serge FIMBAULT, M. Robert DELERIS (*procuration donnée à Mme Véronique GERARD*), M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que la Communauté d'Agglomération du Libournais (Cali) possède, à Guîtres, un terrain de football synthétique qui peut, par convention tripartite signée entre la Cali, une association et la commune dont elle dépend, être mis à disposition conformément aux conditions énoncées dans ladite convention.

L'association US Saint Médard de Guizières a sollicité sa mise à disposition pour la saison 2023-2024 et la Cali nous a transmis, pour signature, la convention correspondante.

*Le conseil municipal, après débat et vote : 17 Votes – 17 Pour :*

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Cali et l'US Saint Médard de Guizières pour l'occupation du terrain de football synthétique de Guîtres pour la saison 2023-2024.

Certifié exécutoire,  
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le  
Publié le  
A ST MEDARD DE GUIZIERES.  
Le Maire,  
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,  
mois et an ci-dessus indiqués.  
Pour copie conforme, le 11 octobre 2023

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

